



Association inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Colmar au Volume 60 Folio n° 55

Saison 2017-2018

Président : Christophe Vetsch

Trésorier : Andrick Lacroix

Secrétaire : Emeline Tisserand-Krol

www.asbadminton.org

Association
Sportive
Colmar

En Avant Colmar Badminton

Fiche d'inscription 2017 2018

Je soussigné(e) _____
souhaite devenir membre de l'association selon les conditions ci-dessous énoncées et reprises dans la fiche « règlement intérieur » dont j'ai pris connaissance,

déclare avoir lu, compris et complété :

- le formulaire de prise de licences FFBad
- le certificat médical et/ou le questionnaire de santé

et autorise les responsables à faire appel aux services d'urgence en cas d'accident.

Cotisation

La cotisation annuelle comprend la licence et l'assurance personnelle « FFBad » et les volants.

- Cotisation annuelle majeurs (>= 18 ans au 1^{er}/09/2017) : **105 €**
- Cotisation annuelle mineurs (<18 ans) : **95 €**
 - Paiement par chèque à l'ordre de EACB - « En Avant Colmar Badminton » ou
 - Paiement par virement, vous serez contacté par courriel pour les modalités

Créneau souhaité

Veuillez choisir **un seul créneau** parmi les quatre proposés, ceci pour équilibrer le nombre de joueurs durant la soirée :

- Lundi 18h-20h au gymnase Bartholdi pour **tous les joueurs**
- Mercredi 20h-22h au gymnase Bartholdi
- Jeudi 18h-20h (**créneau réservé pour les jeunes de 10 à 15 ans**) au gymnase Bartholdi
- Jeudi 20h-22h au **gymnase Blaise Pascal**
- Vendredi 18h-20h au gymnase Bartholdi
- Vendredi 20h-22h au gymnase Bartholdi pour **tous les joueurs**

Compétition

- Je souhaite participer aux interclubs par équipes pour la saison 2017/2018 (vous serez contacté par les capitaines d'équipes directement par courriel)

Reçu Comité d'entreprise

- Je souhaite un reçu pour mon CE (il vous sera envoyé par courriel).

A COLMAR, le _____

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivant la Loi du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez-vous adresser au président de l'association si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant.